

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	15

L'an 2020, le 18 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 11/12/2020. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 22/12/2020.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, WEILAND Coralie, MM : COUROUSSÉ Gilles, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves et VICET Régis

Excusée ayant données procuration : Mmes : DELORME Julie (pouvoir à POUPARD Dominique), TEMPLE Aurélie (pouvoir à ROUILLON Gérard)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 22/12/2020
Et
Publication ou notification du :

Excusé(es) : Mmes : BOURDEAU Odile, GELLÉ Béangère, MM : JACQMIN Philippe, LE CALOCH Christian

A été nommé(e) secrétaire : ROPTIN Michel

2020_065 – Autorisation d'emprunt

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Considérant le programme d'investissements 2021,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 16 novembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre un emprunt d'un montant de 300 000.00 euros, destiné à financer l'enveloppe global du budget principal investissement 2021 qui sera contracté aux conditions suivantes:

Montant	300 000 €
Durée	10 ans
Taux	0,85 %
Périodicité	Trimestrielle
Remboursement	Échéance constante

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

22 DEC. 2020

Renseigner
à l'avance

ID : 044-214400913-20201218-2020_065-DE

o **Conditions :**

- **Intérêts** : préfixés, base 365 jours.
 - **Remboursement anticipé** : 5 % du capital remboursé.
 - **Déblocage des fonds**: Dans les 5 mois suivant la signature du contrat.
 - **Amortissement** : La première échéance d'amortissement devra avoir lieu au plus tard 16 mois maximum après le premier déblocage
 - **Frais de dossier** : 2500 euros
- D'AUTORISER M. le maire à signer le contrat de prêt.
- D'AUTORISER M. le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/12/2020
Le Maire
Hervé De TROGOFF

